

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 30 NOVEMBRE 2023 à 18H45
Salle de l'Envol

En présence de sept bourgeois et quatre non-bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il rappelle l'ordre du jour tout en précisant que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée étaient à disposition des citoyens depuis vingt jours.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 1^{er} juin 2023.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2024 de la bourgeoisie

- Lecture et commentaires

Le président Thurre commente le budget 2024 de la bourgeoisie qui est mis à disposition des bourgeois. Pour ce qui est de l'investissement pour la Place des Marbriers, cette charge a été retirée du budget 2024 car sa réalisation n'est pas certaine suite à des oppositions à traiter.

Une bourgeoise demande si le chalet de Scinlloz coûte, et si oui, pourquoi ne pas le raser ? Le conseil bourgeoisial lui indique que le toit de ce bâtiment a été refait pour le sauvegarder et il a été décidé de le préserver.

Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 54'315.-

- Adoption

L'assemblée bourgeoisiale adopte le budget 2024 à l'unanimité.

3. Planification financière

- Lecture

La planification 2025-2027, disponible dans le fascicule mis à disposition, est portée à la connaissance des bourgeois.

4. Divers

Le président Charles-Henri Thurre :

- Informe les bourgeois sur la procédure de traitement des oppositions à la mise à l'enquête publique de la Place des Marbriers ;
- Indique que l'art. 121 de la nouvelle constitution qui sera soumise au peuple en mars 2024 donne la possibilité de dissoudre les bourgeoisies.

Le vice-président Moïse Tramaux indique que des mesures sécuritaires ont été prises concernant le contour n° 5 de la route de Sinlio. Les travaux nécessaires pour sa réfection sont en cours d'étude.

Un citoyen indique ne pas partager la vue du conseil bourgeoisial de dissoudre la bourgeoisie car cette entité a une image forte. Par contre, il invite le conseil bourgeoisial à favoriser les projets privés qui peuvent se développer sur les terrains bourgeoisiaux.

Le président Charles-Henri Thurre précise que la possibilité de dissolution offerte par le projet de nouvelle constitution est un élément porté à la connaissance de l'assemblée et non une position du conseil bourgeoisial.

La parole n'étant plus demandée, le président Thurre clos cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 19h15.

BOURGEOISIE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc